

Nombre de Conseillers  
en exercice : 29

Présents à la séance : 29

Pouvoir : 0

Date de la convocation :  
08 avril 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX et le quatorze avril à dix-huit heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-REMY réuni salle du Conseil Municipal en Mairie sous la présidence de Madame Florence PLISSONNIER, a désigné comme secrétaires de séance Ghislaine COULON et Delphine DEVOS.

**ETAIENT PRESENTS :** Mmes MM. Florence PLISSONNIER, Didier PICARD, Brigitte MARTIN, Fabien ROSSIGNOL, Amélie VION, Philippe BESSET, Françoise FAUTRELLE, Richard MILON, Sacha PACAUD, Nelly MONNOT, Magali LANEYRIE, Edwige GAUDILLERE, Loïc COUVET, Virginie ERRARD, Damien GAUDILLERE, Pascale DESRAY, Laurent FIEUX, Déborah ANTUNES, Nicolas FAVARO, Ghislaine COULON, Guy CANNESSEON, Chantal FATTIER, Patrick CHARTON, Didier BERNARD, Diane UBINA, Pierre COLIN, Delphine DEVOS, Ennouri BERGUIGA, Laurence HUDELEY.

## Objet : Budget principal – Solde et clôture de l'AP/CP n°004 – Plan vélo

### Exposé :

Par délibération n°082/20, le Conseil Municipal a voté la mise en place d'une Autorisation de Programme (AP) et de Crédits de Paiement (CP) pour suivre la réalisation du Plan Vélo sur une durée de six années. Cette gestion pluriannuelle de l'investissement permet d'améliorer la visibilité financière des engagements de la collectivité à moyen terme.

L'année 2025 a constitué la dernière année de réalisation de travaux d'aménagements pour le mandat précédent.

Le coût définitif du projet s'est élevé à 2 223 477 euros répartis dans son utilisation annuelle de la façon suivante :

Montant de l'AP	Ventilation des crédits de paiement					
	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025
2 223 477	42 669	574 607	588 490	368 804	528 398	120 509

Considérant que le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur les comptes définitifs pour la clôture de cette opération.

### Visa :

Vu l'exposé des motifs ci-dessus,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'instruction codificatrice M57.

### Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE les comptes définitifs de l'AP/CP n°004 consacrés au suivi du « Plan vélo ».
- SOLDE et CLOT l'AP n°004.

### Vote : POUR à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré en séance, et ont signé les membres présents. Pour extrait conforme.

Florence PLISSONNIER  
Maire

